

Il paraît si commode et si profitable de partager sa vie en deux compartiments, et de dresser entre les deux une cloison étanche. Les deux hommes que chacun porte en soi y trouvent leur compte. D'un côté, l'homme privé qui veut obéir à Dieu, qui reconnaît l'autorité de l'Église, qui reçoit les sacrements, qui tâche de se tenir en bons termes avec Jésus-Christ et avec son curé. De l'autre, l'homme public, qui pousse à la roue du véhicule civil ou politique, et qui mouille de ses sueurs les chemins escarpés par où grimpe le progrès : ministre, député, échevin, président de quelque chose, ou secrétaire de quelqu'un, orateur de tribune ou d'académie, homme d'affaires ou homme de lettres. Ces deux personnages vivront chacun chez soi, sans se regarder, sans se contrôler, sans se rendre des comptes l'un à l'autre. Pendant que le premier frayera tout doucement son chemin vers la cité de Dieu, le second mènera grand train et fera grand tapage dans l'autre cité. A celui-là les scrupules, les délicatesses de conscience, les courbettes devant Dieu et devant l'Église ; à celui-ci les idées larges et avancées, les indépendances d'opinion et les licences de paroles. Pendant que l'un récitera modestement le *Confiteor*, l'autre clamera fièrement le *Non serviam*. Et ainsi tous les droits seront sauvegardés et tous les devoirs remplis.

Erreur puérile et trop fréquente ! Ce partage de l'âme et cette scission de la conscience constituent une affreuse duperie et une lâche hypocrisie. L'âme est une, et la conscience aussi. Des deux personnages ci-dessus désignés, il y en a un qui perd son âme en mentant à sa conscience, et ce n'est pas le premier. Le Christ-Roi peut être servi en public comme en particulier, et le chrétien doit se montrer sujet de ce Maître, toujours et partout. Le chef d'état dans ses documents officiels, le juge dans ses sentences, le politicien dans ses discussions, l'avocat dans ses plaidoyers, le commerçant et l'industriel dans leurs affaires, le professeur dans sa chaire, le père de famille à son foyer, tous ne pourront oublier un seul instant qu'ils ont pour maître, pour guide et pour juge le Roi immortel des siècles. Les paroles et les actes de leur vie extérieure et publique doivent porter le sceau de ce Chef divin.

Voilà à quels actes s'étend l'empire de Jésus. Voilà dans quelles larges limites se développe le règne social du Sacré-Cœur. Résumons. Ce règne s'exerce dans le temps présent ; il s'applique principalement aux hommes groupés en société ; enfin il atteint dans son influence les paroles et les actes de la vie extérieure et publique. Ces trois caractères sont essentiels et constituent les signes infailibles auxquels on reconnaît le règne du divin Cœur.